

Réf: Dossier N° 108751

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KONE ET FRERES DE FASHIANLA »

Siège social Abidjan, Anyama, Abidjan Anyama non loin de la cour des Sœurs Pauvres, Lot 1008, Ilot 89, Lot 1008, Ilot 89

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/05/2022, et enregistrés au CEPICI le 17/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KONE ET FRERES DE FASHIANLA »

Objet : Transport,
commerce général;
prestations de services;
et pour la réalisation de l'objet social;
l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux;
La prise en location gérance de tous fonds de commerce;
La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée;
et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Anyama, Abidjan Anyama non loin de la cour des Sœurs Pauvres, Lot 1008, Ilot 89, Lot 1008, Ilot 89

Dirigeant(s) : M KONE YOUSOUF (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-04375 du 20/05/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°21594/GTCA/RC/2022 du 20/05/2022

